



2023

Pays
Val de
Loire
Nivernais

RAPPORT D'ACTIVITÉ

du Pays Val de Loire Nivernais



Pour 1 € cotisé
par les EPCI, 45 €
sont investis pour
les projets.

PRÉAMBULE

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, et notamment l'article 79, a offert aux territoires un nouvel outil, le Pôle d'équilibre territorial et rural, figurant également dans le nouvel article L. 5741-1 du CGCT.

Cette nouvelle législation permet donc aux Pays de continuer de porter leurs actions et d'œuvrer pour la dynamisation de leurs territoires, au service des intercommunalités qui le composent. Ils constituent le cadre de contractualisation des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires.

Le Pays Val de Loire Nivernais et son Conseil de Développement se doivent de rédiger chaque année un rapport d'activités, à destination des élus et partenaires du territoire. Sur ce principe, un rapport d'activités pour l'année 2023 a été élaboré.

L'objectif de ce document est de dresser de manière synthétique un bilan sur les éventuelles évolutions du territoire, des missions, de l'équipe et des instances de la structure, mais également de retracer l'ensemble des actions menées sur l'année écoulée.

Directeur de publication : Eric Guyot - Rédacteur en chef : Mani Cambefort - Conception graphique : Marion Loisy – Rédaction : l'équipe du Pays - Photographies/pictogrammes : ©Pierre Demaillet ©Freepik

Impression SAVIARD sur papier recyclé blanc.

Rapport d'activité paru en juin 2024 - rapport à parution annuelle.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE ÉDITO

01

LA PRÉSENTATION DU PAYS

Le territoire	6
Les missions	6
Les instances du Pays	6
Les associations auxquelles le Pays adhère	7

02

LES CONTRACTUALISATIONS

Programme européen LEADER	9
CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique)	10
Contrat Local de Santé	10
Contrat de territoire 2022-2028	12
Contrat de soutien 2022-2026	12
Natura 2000	12

03

LES ACTIONS ENGAGÉES EN 2023

Santé	14
Revitalisation centre-bourg	16
L'attractivité	18
Le Pays d'Art et d'Histoire	19
La mobilité	20
L'alimentation	20
La transition écologique	20

04

LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

Les commissions	25
Les réunions des agents de développement	26
L'équipe technique	26
Les faits marquants	26
Le bilan financier de l'année 2023	27

La co-construction est l'essence même du travail du Pays.



ÉDITO

ÉRIC GUYOT

Président du
Pays Val de Loire Nivernais

Le Pays Val de Loire Nivernais, plébiscité

Notre syndicat mixte fermé, ainsi constitué, a plus de six ans d'existence. Cette durée, équivalente à un mandat électif, permet de réaliser un premier bilan de notre choix de s'engager ensemble sur un si grand territoire ; le plus grand en nombre d'habitants des trente-cinq Pays de Bourgogne Franche-Comté. C'est une pleine réussite. Et comme l'a écrit le journaliste Pierre Fornerod : « Il n'y a que dans le dictionnaire que réussite vient avant travail ». Vous verrez par la lecture de ce rapport d'activité annuel que l'année 2023 n'a pas dérogé à cette règle.

Le Pays Val de Loire Nivernais a construit sa notoriété grâce à l'implication quotidienne de ses élus, de ses membres renouvelés de son conseil de développement et son équipe technique.

Chacun de nos partenaires que sont l'Etat dont l'ARS, le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, le Conseil Départemental de la Nièvre et tous les porteurs locaux, nous identifient comme la structure légitime pour accompagner tous projets structurants. En témoignent :

- La participation ou la coorganisation avec l'Etat des CNR de santé, du logement et de l'énergie.
- La validation par la Région de notre projet de territoire pour accéder, à nouveau, à des fonds européens et régionaux.
- Le travail collaboratif avec le Département sur la santé (salons, congrès, centre de santé solidaire, accueil, attractivité...).
- La construction de notre futur Contrat Local de Santé avec l'ARS.
- L'organisation du colloque sur la revitalisation centre-bourg avec la ville de Nevers et Nevers Agglomération.

- Et aussi les actions communes avec les chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat et Chambre du commerce et de l'industrie), les établissements d'enseignement supérieur (ISAT, ESAAB...), la Ville à joie, les professionnels de santé et leurs représentants, Nièvre attractive, le SIEEEN, la Fabrique emploi et territoires, les centres sociaux et leur fédération, les offices du tourisme, les associations dans les domaines de l'économie, de l'écologie, du social, de l'habitat...

Le Pays Val de Loire Nivernais regroupe



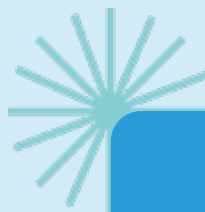
La liste de nos partenaires est très longue et non exhaustive. Elle illustre notre travail collectif et dynamique. Notre résultat est « sonnante et trébuchante » : 1 € de cotisation au Pays Val de Loire Nivernais se traduit en 45 € d'investis sur notre grand territoire. Continuons ainsi !

Les financeurs :





La présentation du Pays



**Le territoire
Les missions
Les instances du Pays**

Le territoire

A l'Ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le Département de la Nièvre, à proximité immédiate avec la région Centre-Val de Loire, le Pays Val de Loire Nivernais fédère 5 communautés de communes et une agglomération (110 communes) pour un bassin de vie de 145 321 habitants (INSEE 2024) sur un espace de 2 420, 85 km².

Porte d'entrée Ouest de la Bourgogne Franche-Comté, le Pays Val de Loire Nivernais valorise donc un axe ligérien singulier vecteur d'image d'une bonne qualité de vie, de paysages typiques et d'une biodiversité préservée, facteurs d'attractivité.



- 1 Élection des conseillers municipaux et communautaires
- 2 Installation des conseils communautaires
- 3 Désignation des délégués au sein du comité de Pays

Eric GUYOT est Président du Pays, les Vice-présidents sont au nombre de 6 :

- 1er Vice- président : Guy GRAFEUILLE (contractualisations)
- 2ème Vice-présidente : Françoise CROTTET-FIGEAT (attractivité du territoire)
- 3ème Vice-président : Christophe FRAGNY (transition écologique et alimentation)
- 4ème Vice-président : Rémy PASQUET (mobilité)
- 5ème Vice-président : Emmanuel LOCTIN (aménagement du territoire et planification urbaine)
- 6ème Vice-président : Pierre BILLARD (finances et ressources humaines)

Les élus du Pays ont été largement mobilisés au cours de l'année 2023 et régulièrement convoqués pour :

- 5 comités de Pays donnant lieux à 38 délibérations, les 1er février, 28 juin, 14 septembre, 18 décembre (comité tenu mais quorum non atteint) et 22 décembre 2023.
- 4 réunions du bureau, organisées en amont des comités de Pays.

Les missions

Les missions des Pays sont codifiées aux articles L. 5741-2 et L. 5741-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour répondre à son objet, « définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre », inscrites dans ses statuts (arrêté du 14 septembre 2018) et en partenariat avec les intercommunalités qui le composent, le Pays exerce les missions et compétences suivantes :

- La mise en œuvre d'un projet de territoire
- L'élaboration, la conduite et le suivi des dispositifs de contractualisations

Les instances du Pays

Le comité de Pays

Les 49 sièges sont répartis de la manière suivante :

EPCI	Titulaires	Suppléants
Nevers Agglomération	22	11
CC Cœur de Loire	9	5
CC Les Bertranges	7	4
CC Loire et Allier	2	1
CC Nivernais Bourbonnais	2	1
CC Sud Nivernais	7	4
Total	49	26



Le comité de Pays compte **49 élus**

Le bureau rassemble **13 membres**

Le Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est consulté sur les principales orientations du Pays, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial.

Il est chargé de l'animation des commissions du Pays, qui regroupent élus, société civile et agent des collectivités.



Le Conseil de Développement est composé de représentants de la société civile (acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs), répartis dans 3 collèges. Il a été renouvelé en 2023.

Collège « Vie économique »

Sophie Rochard
ADEB Cosne
Jean-Philippe Lavergne
ANAR
Didier Ramet
Chambre d'agriculture
Sébastien Thomas
Chambre des métiers
Jean-Philippe Richard
CCI Nièvre
Marius Drigny
La Ville à Joie

Collège « Citoyens, acteurs et organismes publics »

Anne Savignon
ALEC
Jean-Pierre Courault
Catherine Jorge
FCPE
Jocelyne Guérin
La Fabrique Emploi et
Territoires
Pascal Lafrance
Hervé Lebreton
Martine Gaudin
Nièvre attractive
Denis Sanchez
Achille Warnant

Collège « Vie associative »

Jean Paul Gauthron
Association des amis du Vieux
Guérigny
Thierry Doubre
Conseil de Développement de
Nevers Agglomération
Xavier Buchholtz
CPTS Nevers Sud Nivernais
Céline Inconnu
Fédération des centres sociaux
Elizabeth Levannier
Le Chat musicale
Christian Primevert
Les restos du cœur
Sophie Coudret
RESEDIA
Martine Carrillon-Couvreur
RN7 2x2 voies
Cyril Hallier
UFC que choisir
Martine Brizard
VYV3 Bourgogne (Mutualité
Française Bourguignonne)



Les associations auxquelles le Pays adhère

L'ANPP (Association Nationale des PETR et des Pays)

L'ANPP est la fédération nationale des Pays. Elle assure une triple mission :

- L'échange d'expérience : elle organise des journées rencontres, d'échanges de bonnes pratiques ;
- Le soutien technique : elle organise des réunions d'information à destination des territoires ;
- Elle produit des notes d'actualité et d'information, des notes d'analyse, des notes de synthèse et de décryptage des textes législatifs et réglementaires, des notes méthodologiques ;
- L'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics : elle facilite les échanges d'information avec le CGET, les Ministères, agences et institutions concernées, les Régions et Départements. Elle œuvre pour la promotion des Territoires de projets et défend leurs intérêts auprès des instances nationales, régionales et locales, et auprès des Parlementaires.

Site internet : <https://www.anpp.fr/>

Nièvre Attractive

Nièvre Attractive est l'agence d'attractivité et de développement touristique de la Nièvre. Elle a 5 missions :

- Accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques et favoriser la montée en gamme de l'offre
- Partager expertise et outils pour favoriser les synergies entre les acteurs
- Accroître la visibilité et l'attractivité de la destination
- Investir en recherche et développement pour rester compétitif
- Promouvoir l'attractivité du territoire pour accueillir de nouvelles populations

Site internet : <https://nievre-tourisme-pro.com/>

Association nivernaise RN7 2x2 voies

L'association RN7 œuvre pour obtenir la mise à deux fois deux voies de la RN7 sur les 96,6 km de son tracé dans la Nièvre, tout en se rapprochant des objectifs fixés, à savoir :

- La sécurité routière afin de réduire le nombre de victimes,
- L'environnement en créant les contournements d'agglomérations pour éviter les nuisances de tous ordres,
- Le désenclavement du département en créant les conditions propices au développement économique par une amélioration de la desserte de ses différentes activités.

La Conférence des Maires

Elle est composée des 110 Maires des communes du Pays Val de Loire Nivernais ou leur représentant. La conférence des Maires se rassemble lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire et a l'obligation de se réunir au moins une fois par an.

La conférence des Maires, instance consultative du Pays, a pour missions principales de garantir de l'équilibre territorial et de travailler sur la cohérence des politiques menées et des décisions prises sur le territoire. Elle permet également au Pays de partager des informations et d'échanger entre élus sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

La Conférence des Maires s'est réunie le mercredi 28 juin 2023 à Nevers agglomération.



02

Les contractualisations



**Programme LEADER
CRTE
CLS
Contrat de territoire
Contrat de soutien
Natura 2000**

Programme européen LEADER



Qu'est-ce que le programme LEADER ?

LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est un programme européen qui permet de soutenir des projets innovants sur les territoires ruraux. Ce programme est alimenté par le FEADER (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) et s'appuie sur un partenariat entre publics et privés.

Programme LEADER 2014-2020 :

A la suite d'un appel à projets régional, le Pays Val de Loire Nivernais a obtenu 3 M € pour mettre en œuvre ses programmes LEADER dont la stratégie a pour priorité « renforcer l'attractivité du territoire, accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités ».

- **1,55 M €** sur Nevers Sud Nivernais (Nevers Agglomération, Sud Nivernais, Loire et Allier et Nivernais Bourbonnais). 8 leviers ont été définis : l'offre d'accueil économique, l'offre économique du territoire et les nouvelles activités, l'offre de logement, les centralités, l'offre de services, les aménités paysagères et environnementales, la notoriété du territoire et la culture d'accueil. Le GAL Nevers Sud Nivernais a perçu 71 281.96 € de crédits supplémentaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

- **1,45 M €** sur Bourgogne Nivernais (Les Bertranges, Cœur de Loire, Haut Nivernais Val d'Yonne). 7 leviers ont été définis : l'agriculture en circuits courts, la filière bois, les nouvelles formes d'emploi, la structuration de l'accueil sur le territoire, les services petite enfance et commerce, la promotion du territoire et la culture et le patrimoine. Le GAL Bourgogne Nivernaise a perçu 142 000€ de crédits supplémentaires de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis le début du programme :

- 85 projets ont été préprogrammés pour un montant de 3 060 294.04 €
- 96 projets ont été programmés ou conventionnés pour un montant de 3 003 640.27 €
- 12 projets ont été abandonnés
- 12 projets ont été financés directement sur des fonds propres de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 143 538,48 €

Afin de permettre la clôture de tous les dossiers, la programmation LEADER 2014-2020 est prolongée jusqu'à 2024 (15/01/2024 pour le dépôt des dernières demandes de paiement).

L'équipe d'animation-gestion

Le GAL (Groupe d'Action Locale) est chargé de la mise en œuvre du programme LEADER sur son territoire. Il regroupe une équipe technique et le Comité LEADER, composé d'acteurs publics (élus) et privés.

En 2023, l'équipe d'animation des GAL est composée :

- De deux chefs de projet (animation-gestion) : Simon GOLDENBERG (GAL Bourgogne Nivernaise) et Marion DUVAL (GAL Nevers Sud Nivernais).

Ils ont pour missions :

- d'assurer la coordination générale du programme ;
- d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme ;
- d'organiser et renforcer le partenariat avec les organisations et les acteurs locaux ;
- de faciliter l'émergence des projets, de repérer et appuyer les porteurs de projets ;
- d'aider au montage des dossiers ;
- d'assurer l'animation et le secrétariat du Comité de programmation ;
- d'assurer la recherche de partenariats avec d'autres territoires ruraux nationaux ou européens et la participation au réseau « LEADER ».
- la gestion administrative et financière du programme LEADER ;
- le secrétariat du GAL ;
- le suivi administratif des dossiers, instruction et mise en paiement.

Le Comité LEADER

Le Comité LEADER est l'organe décisionnel du GAL : il examine et décide de programmer (ou non) les dossiers proposés par les porteurs de projet.

Le programme LEADER étant en fin de programmation, les Comités ne sont pas réunis en 2023.

Programme LEADER 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle génération de fonds européens, le Pays Val de Loire Nivernais a élaboré une candidature au cours de l'année 2022 et a été auditionné par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Conformément au cahier des charges de la Région, le nouveau programme LEADER s'articule autour de 5 axes :

- Engager le territoire dans la transition alimentaire
- Amplifier la transition écologique du territoire
- Faire des services un levier d'attractivité du territoire
- Poursuivre les démarches de revitalisation centre-bourg
- Développer la promotion du territoire et la mise en valeur de son patrimoine

La Région a retenu la candidature du Pays et lui a affecté une enveloppe de **2,12 millions d'€** sur la période 2023-2027. La rédaction des fiches actions a eu lieu au cours du premier semestre 2023 et la convention a été signée entre la Région et le Pays.

Le Pays a pour ambition de mobiliser des financements et des outils contractuels pour accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.

CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique)

Fruit d'un travail collaboratif réunissant l'ensemble des partenaires du Pays (Etat, Région, Département, EPCI, SIEEEN), le CRTE a été signé entre le Pays Val de Loire Nivernais et l'Etat en décembre 2021. Ce contrat vise à soutenir le projet de territoire du Pays en articulant et en mettant en cohérence les projets d'intérêt général ou collectif portés par les acteurs du territoire (collectivités, associations et entreprises de l'ESS, syndicats mixtes, sociétés d'économie mixte...), dans un objectif de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le CRTE se traduit concrètement au sein du Pays Val de Loire Nivernais par le cofinancement du poste de cheffe de projet « développement territorial », ses missions sont d'accompagner les collectivités et autres porteurs de projets dans la réalisation de leurs projets (projets d'urbanisme durable, de rénovation énergétique, de création ou de développement de services utiles à la population (sociaux, culturels, économiques...), de rénovation et mise en valeur du patrimoine, etc.). Les porteurs de projets sont ainsi conseillés afin que leur projet soit ambitieux et s'inscrive dans une perspective de transition écologique. Ils sont orientés vers des dispositifs financiers appropriés et mis en relation avec différents partenaires ; accompagnés sur le volet de l'ingénierie financière et dans leurs demandes de subvention. Cet accompagnement s'effectue de manière plus ou moins appuyé en fonction des besoins des collectivités et de leurs ressources internes.

Comme en 2022, des dizaines de projets recensés en 2023 participent à la transition écologique du territoire (projets de rénovation énergétique des bâtiments notamment, mais aussi de végétalisation et de développement des ENR&R). L'ambition du CRTE doit être désormais de leur permettre d'aboutir.

Avec l'appui des services de l'Etat, le Pays Val de Loire Nivernais, lors d'une réunion technique réunissant des agents des EPCI et du SIEEEN, a relancé en juillet 2023 la réflexion sur la manière de mener à bien cette ambition. Les projets exemplaires – définis sur la base de critères d'impact environnemental, économique et social – pourraient ainsi être étudiés dans une conférence des financeurs, avec une vision pluriannuelle des budgets nécessaires, afin d'optimiser leurs financements. Cette orientation répond aux objectifs formulés par la Première Ministre en septembre 2023¹. Le CRTE peut également tenir le rôle de boussole pour la mise en œuvre de la transition sur le territoire, avec le suivi des actions engagées et l'évaluation de leur impact.

Ces réflexions seront poursuivies en 2024, avec un objectif de clarification du rôle et de positionnement du CRTE dans la mise en œuvre de la territorialisation de la transition écologique et des politiques publiques locales afférentes (Zéro Artificialisation Nette, accélération des énergies renouvelables, développement de la biodiversité...)

Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé est un outil de construction de la politique locale de santé avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté sur notre territoire.

Le CLS 2019 – 2023, a été signé le 9 avril 2019 par de nombreux signataires, parties prenantes de la démarche : l'Agence Régionale de Santé, le Conseil Départemental de la Nièvre, la Préfecture de la Nièvre, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, le Groupement Hospitalier de Territoire, la Plateforme Territoriale d'Appui, et les 6 EPCI constituant le Pays Val de Loire Nivernais.

L'année 2023, dernière année d'exécution du contrat local de santé, a été l'occasion de faire le bilan de 5 années d'effort. Une évaluation du contrat a été réalisée par l'ARS et le Pays. Le CLS comprenait 18 fiches actions, regroupant plus de 45 axes (et beaucoup plus d'actions et de projets). Un travail a été engagé par les acteurs sur la totalité des fiches actions. Une vingtaine d'axes peuvent être considérés comme entièrement menés à bien, même si les problématiques qu'ils concernent n'ont pas pour autant disparu.

Cette évaluation a été présentée en Groupe d'action territorial le 27 septembre 2023, conjointement au diagnostic établi par le cabinet Icône médiation santé avant le renouvellement. Il a fait apparaître de nombreux défis à relever en matière de santé pour le Pays Val de Loire Nivernais, dont une part importante de la population est en situation de précarité ou de dépendance. Plus qu'ailleurs, lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé est essentiel.

Ainsi, le Comité de Pilotage du futur local de santé a acté le 18 décembre 2023 l'adoption d'un avenant prolongeant le contrat d'un an, afin de pouvoir écrire sereinement et dans la concertation le prochain contrat local de santé. Il a par ailleurs adopté 3 orientations prioritaires qui guideront les projets :

1 [La circulaire du 29/09/2023 de la Première ministre adressée aux préfets](#) sur « la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique » souhaite que les CRTE « désormais dénommés Contrats pour la réussite de la transition écologique », soient « actualisés et dotés d'une gouvernance renforcée, incluant notamment des revues de projets régulières, pour devenir l'outil de mise en œuvre au niveau le plus fin de la planification écologique dans un cadre pluriannuel d'engagement de l'Etat ».

- **Renforcer l'offre de soins** : projets liés à l'attractivité du territoire et des métiers de santé, à la création de temps médical supplémentaire ou à l'amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé.
- **Permettre à tous d'accéder à la santé** : projets de soin et/ou de prévention à destination de publics en situation de handicap, de perte d'autonomie, de précarité etc., projets d'aller-vers.
- **Développer des comportements et des environnements favorables à la santé** : projets de prévention, d'aménagement urbains, de santé-environnement.

L'année 2024 sera donc l'occasion pour les acteurs de la santé du territoire de s'exprimer et de dessiner les contours des projets qu'ils souhaitent porter sur la période 2025-2029, notamment en participant à 3 concertations : le 18 avril à Decize, le 13 mai à Cosne-Cours-sur-Loire et le 14 mai à Fourchambault.

5 ans de Contrat Local de Santé (2018-2023)

Réussites : Renforcer la présence médicale et soignante dans les territoires et améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé



- Cabinets de recrutement : 2 médecins recrutés
- Week-ends de découverte de la Nièvre : 6 week-ends organisés
- Ouverture de la 1^{ère} année de médecine, d'un cursus de masseur kinésithérapeute et d'un cursus de psychomotricité à Nevers
- Ouverture internat du CHAN (1^{er} mai 2022)
- Essor du nombre de bourses départementales attribuées (46 bourses de médecine attribuées depuis le début et déjà plus d'une dizaine d'installations)
- Flying doctors

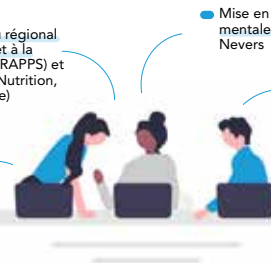


- Une salle de petites urgences dans chaque maison de santé pluridisciplinaire du territoire.
- 10 Contrats d'assistants médicaux
- Arrivée de SOS médecins à Nevers
- Nombre de MG en baisse mais nombre de MG de moins de 40 ans en hausse
- Nombre de professionnels libéraux en hausse pour les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les sages-femmes
- Développement de l'offre de télémédecine

Réussites : Favoriser la coordination entre les acteurs



- Mise en place du Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS) et de 3 sous commissions (Nutrition, addictions, santé sexuelle)
- Mise en place du Conseil local en santé mentale (CLSM) sur l'agglomération de Nevers
- Emergence de la CPTS* Nevers Sud Nivernais
- Organisation de commissions santé pour impliquer les élus
- Nombreuses actions menées par la CPTS Loire Val d'Yonne Morvan avant sa dissolution



*CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

Réussites : Développer une couverture de prévention sur l'ensemble du territoire



- 3 maisons sport santé sur le territoire
- Tous les collèges du départements formés aux compétences psychosociales
- Dynamiques Programme national nutrition santé et Pass Santé jeunes
- Déploiement de programmes probants dans le domaine des addictions dans de nombreux établissements scolaires et centres sociaux
- Toutes les CC ont bénéficié d'une formation à destination des référents communaux Ambroisie
- Toutes les infirmières scolaires ont bénéficié d'une formation à la prévention de la maladie de Lyme et la totalité des écoles élémentaires du Pays ont été équipées d'un tire-tique

Réussites : Soutenir les publics fragiles



- Mise en place de la plateforme de répit des aidants au niveau départemental (portée par le centre social de Moulins Engilbert)
- Mise en place du dispositif d'appui à la coordination (DAC)
- Développement d'actions de prévention dans le cadre des contrats de ville
- 8 habitats inclusifs inscrits par le département sur la liste de ceux pouvant recevoir l'aide à la vie partagée (2 existants, 6 projets)



Réussites : Proposer des solutions de mobilité en santé



- Pays lauréat de l'appel à projet Tenmod avec un projet d'extension et de mutualisation de l'existant qui devrait bientôt débiter
- Expérimentation menée par les centres sociaux de la Charité et de Pouilly sur Loire
- Taxi à la demande expérimenté à Cosne sur Loire
- Possibilité de mobiliser un taxi pour la participation aux ateliers bons jours
- Service de transport à la demande de la Région (Mobigo)



Contrat de territoire 2022-2028

30% de l'enveloppe du
contrat TEA pour 2022-
2026 ont été consommés.

Le Pays Val de Loire Nivernais a adopté, lors de son Comité de Pays du 7 décembre 2022, les modalités de son contrat de territoire avec la Région Bourgogne Franche-Comté « Territoires en action ». Ce contrat prévoit une enveloppe de 7 005 396 € et vise à soutenir les projets d'investissement et actions de fonctionnement répondant à une logique de développement du territoire et de transition énergétique et écologique, selon 5 axes d'intervention :

1. Accompagner le territoire dans l'adaptation au changement climatique
2. Conforter l'attractivité des collectivités et du territoire par le développement de l'offre de services à la population
3. Faciliter l'accès à la santé pour tous
4. Favoriser les mobilités durables du quotidien
5. Accompagner les dynamiques de revitalisation de villes-pôles de l'armature urbaine du Pays non concernées par le dispositif « Centralités rurales en Région »

Dans cette enveloppe territoriale, la Ville de Nevers bénéficie d'une bonification financière « ville moyenne » de 800 000 €.

La programmation des projets au titre du contrat est prévue s'effectuera au fil de l'eau jusqu'en 2026 (une enveloppe complémentaire sera définie pour 2026-2028). La signature officielle de ce contrat interviendra en 2024.

En 2023, **7 premiers projets** ont été **programmés** au contrat, dont :

- 4 sur l'axe 1 (création d'une place centrale à Coulanges-lès-Nevers, requalification de la rue François Mitterrand à Nevers, requalification de l'entrée Sud de Nevers, rénovation et extension de l'Espace Jean Moulin à Varennes-Vauzelles)
- 1 sur l'axe 3 (rénovation d'un bâtiment pour l'installation d'un cabinet médical à Pouilly-sur-Loire)
- 1 sur l'axe 5 (requalification du quartier de la Brasserie à Fourchambault)
- 1 projet sur l'enveloppe « Ville moyenne » (rénovation du centre des expositions à Nevers).

D'autres projets en cours d'accompagnement par le Pays devraient prochainement émerger au contrat.

Contrat de soutien 2022-2026

En respectant une logique de complémentarité avec les interventions de la Région, le Conseil Départemental de la Nièvre a renouvelé, pour la période 2022 – 2026 son partenariat avec les Pays, avec une enveloppe de 550 000 €. Il s'agit d'un fonds d'innovation sociale et territoriale, qui permet de financer entre autres :

- Le poste de direction du Pays, qui coordonne l'équipe technique du Pays et met en œuvre la stratégie élaborée ;
- La construction de l'offre d'accueil du territoire, notamment en matière de santé ;
- Le soutien aux démarches de revitalisation des centres-bourgs. Le contrat de soutien a permis de financer le

colloque « Réinventer et habiter autrement les centres-villes et les centres-bourgs », organisé par le Pays Val de Loire Nivernais le 10 mai 2023 en partenariat avec la ville de Nevers et Nevers Agglomération (p.16)

- Les expérimentations en matière d'accès au service public en milieu rural. Ainsi, en 2023, le contrat de soutien a cofinancé l'expérimentation de l'opération Ville à Joie, qui vise à ramener des services publics en milieu rural (p.18)

Natura 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

Les principes adoptés pour protéger les sites français sont :

- La cohérence des politiques publiques : conditionnalité de certaines aides, régime d'évaluation des incidences, applicable dès la transmission du site à la commission européenne,
- Un processus de concertation locale : l'élaboration d'un document d'objectif (DOCOB) et suivi de sa mise en œuvre par un comité de pilotage composé des représentants des citoyens et des acteurs.
- Un dispositif contractuel basé sur le volontariat des propriétaires : MAEC, contrats Natura 2000 et chartes Natura 2000, mis en place dès l'approbation du DOCOB.

Chaque site Natura 2000 dispose d'une instance de gouvernance : le comité de pilotage, qui comprend les membres suivants :

- collectivités concernées par le site ;
- établissements publics et chambres consulaires concernées ;
- socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature ;
- services de l'État.

Il est amené à se réunir régulièrement (chaque année idéalement) pour superviser la mise en œuvre, l'actualisation, l'évaluation et la révision périodique du DOCOB.

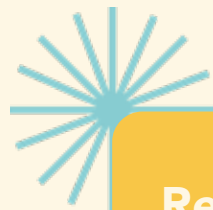
Le Pays comprend 2 sites Natura 2000 :

- Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre
- Val de Loire Nivernais

En 2023, le Pays a décidé de reprendre le **portage des 2 sites Natura 2000**, ce sera effectif à partir du 1er juillet 2024.

03

Les actions engagées



Santé
Revitalisation centre-bourg
Attractivité
Mobilité
Pays d'Art et d'Histoire
Mobilité
Alimentation
Transition écologique



Les week-ends découverte de la Nièvre à destination des internes en médecine

Comme chaque année depuis 2016, le Pays Val de Loire Nivernais organise deux week-ends découverte de la Nièvre. Ces week-ends, entièrement destinés aux internes en médecine de la Nièvre ont pour objectifs de :

- Faire découvrir le territoire aux internes ;
- Créer une envie de poursuivre un stage, un remplacement, voire de s'installer dans la Nièvre ;
- Créer des liens entre internes, acteurs du territoire et acteurs de santé.

En 2023, **deux week-ends** ont été organisés (l'un en avril et l'autre en septembre), rassemblant au total 26 internes en médecine du territoire, une dizaine d'institutions et une vingtaine de professionnels du territoire.

Diverses activités ont été proposées aux internes : canoé, paintball, dégustation de vins, accrobranche, escape-game etc... De plus, plusieurs temps professionnels leur ont permis de rencontrer et d'échanger avec les professionnels de santé du territoire, les institutionnels et les élus.

En collaboration avec le Département, une soirée rugby a été organisée à l'USON en début d'année avec une dizaine d'internes présents et quelques professionnels de santé.

Enfin, en collaboration avec le Crous, une soirée d'accueil des internes a été organisée le 11 mai à la Tanière des Enragées. L'occasion de nouer un premier contact avec la dizaine d'interne présente.

Le budget total pour ces week-ends était de **11 257 €**.

Le budget total pour cette soirée d'accueil était de **300 €**.



Les congrès en médecine

L'**ISNAR-IMG** après 2 ans de crise sanitaire qui se déroulait au centre de Congrès de la cité internationale de Lyon. Accompagné du Département, du Pays Nivernais Morvan et de professionnels de santé sur son stand, le Pays a pu faire connaître le territoire et échanger sur les opportunités professionnelles, avec une centaine d'internes.

Une dégustation de produit locaux était proposée ainsi qu'un jeu concours (2 paniers garnis à gagner) qui a permis de collecter une quarantaine de contacts.

Le Pays était également présent au côté du Département et de la Région lors de la première édition du **Forum santé** organisé par l'Association des jeunes médecins généralistes de Bourgogne (AJMGB) qui s'est déroulé à Dijon en octobre. L'occasion de pouvoir échanger avec les internes de la faculté de médecine de Dijon.

Le budget total pour ces congrès était de **4 500 €**.



Le cabinet de recrutement pour la recherche de médecins généralistes

En 2023, le Pays a poursuivi son accueil de candidats potentiels en soutenant juridiquement la candidature d'un médecin espagnol qui souhaitait s'installer dans la Nièvre et dont les démarches peinaient à aboutir. Autour du Pays, des parlementaires ainsi que des maires de communes adhérentes ont tout fait pour accompagner son installation.

L'installation des professionnels de santé & la cellule de démographie médicale

Le Pays participe à la cellule de démographie médicale regroupant ARS, Conseil Départemental, Ordre des Médecins, CPAM, et les Pays Val de Loire Nivernais et Nivernais Morvan. Son objectif est de permettre une concertation sur l'état de la démographie médicale, et d'être en veille sur les arrivées et les départs de professionnels de santé. Cette cellule permet également en temps réel d'ajuster les Zones d'Intervention Prioritaire (ZIP) du département afin que tous les médecins qui souhaitent s'installer puissent percevoir des aides de l'assurance maladie.

Sur l'année 2023, la cellule a permis d'accompagner l'**installation de 5 médecins généralistes** sur le territoire du Pays.

Par ailleurs, le Pays est pleinement partenaire du Centre de Santé départemental ainsi que du futur Centre de Santé municipal de Varennes-Vauzelles : il assiste à leurs instances et oriente les professionnels intéressés.

Le Pays a également écrit la candidature de trois sites présélectionnés pour l'installation du Centre de Santé de l'association Médecins Solidaires dans la Nièvre. Cette association a pour objectif d'ouvrir des centres de santé grâce à l'appui de médecins originaires d'autres territoires, qui assurent une permanence d'une semaine ; ils sont secondés par des assistants médicaux permanents qui connaissent les patients et font le relais des informations. Finalement, la commune de Chantenay-Saint-Imbert a été retenue et le centre devrait ouvrir à l'été 2024.

Sensibilisation et formation aux problématiques de l'ambroisie

En 2023, **2 formations** de référents territoriaux se sont tenues en partenariat avec l'ARS et la FREDON (l'opérateur

régional en charge de la lutte) sur Nevers Agglomération et la CC Nivernais Bourbonnais. Elles ont permis de former une douzaine d'agents des services municipaux, d'élus ou de bénévoles à la reconnaissance et à la lutte contre l'ambroisie.

Le Pass Santé Jeunes

Le Pays Val de Loire Nivernais est membre de l'équipe projet Pass Santé Jeunes avec l'ARS et l'IREPS. Cette dynamique régionale vise à offrir aux jeunes du territoire une offre de prévention structurée, notamment autour d'un site internet. Dans ce cadre, le Pays a co-organisé un comité territorial réunissant des professionnels de l'éducation et de la santé le 6 juin 2022, qui a réuni une quinzaine de participants. D'autre part, il a également co-organisé une journée départementale le 12 décembre sur les dix ans du pass Santé Jeunes. A cette occasion, il a présenté son projet de prévention par les pairs mis en œuvre dans le cadre du service sanitaire à l'E2C de Cosne-Cours-sur-Loire en 2022 et 2023.

L'appui et le financement de projets

Le Pays Val de Loire Nivernais participe à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ainsi qu'à celle de l'habitat inclusif.

Il accompagne les porteurs de projet santé du territoire.

Il est impliqué au quotidien dans les grands projets de santé du territoire tels que la construction de la MSP de Decize ou celle de Cosne.

Relations avec l'université de Bourgogne, le département de médecine générale et l'AJMGB

Le Pays s'est rendu à Beaune le vendredi 10 novembre afin de rencontrer l'université de Bourgogne et notamment le département de médecine générale autour des études de médecine. Plusieurs rendez-vous ont suivi et le Pays a pu être présent le 29 mars à la sortie des choix des étudiants de médecine générale afin de promouvoir le territoire et de renseigner immédiatement les étudiants affectés en stage. Le Pays entretient une relation de confiance avec les instances dirigeantes du département de médecine générale et l'association des jeunes médecins généralistes de Bourgogne (AJMGB) afin de permettre que les stages proposés sur le territoire soient pourvus.





Revitalisation centre-bourg

Organisation d'un colloque « Réinventer et habiter autrement les centres-villes et les centres-bourgs »

Le Pays Val de Loire Nivernais a organisé, en partenariat avec la ville de Nevers et Nevers Agglomération, un **événement** inédit entièrement consacré à la **revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs**, le 10 mai 2023 au théâtre municipal de Nevers. Animé par Philippe Bertrand, ex-animateur de l'émission Carnets de campagne sur France Inter, cet événement a rassemblé plus de 120 participants, issus du Pays Val de Loire Nivernais mais aussi de la Région Bourgogne Franche-Comté : personnalités politiques, élus, techniciens, porteurs de projets, partenaires opérationnels et financiers des collectivités, etc.

Au programme de cette journée d'échanges et de débat : les conférences de la sociologue Valérie Jousseau et de l'urbaniste David Lestoux, une table-ronde consacrée à l'importance de revitaliser son centre-bourg dans une perspective de transition écologique, la présentation des initiatives ingénieuses portées par Kawaa et Bouge ton Coq, la sortie du livre blanc des démarches de revitalisation des centres-bourgs sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais, une visite urbaine pour découvrir le projet de requalification de la rue François Mitterrand, à Nevers.

Grand témoin de cette journée, Marie-Claude Jarrot, Maire de Montceau-les-Mines et Présidente du Conseil d'administration du Cerema, a mis en perspective la dynamique à l'œuvre au sein du Pays Val de Loire Nivernais avec celle d'autres territoires.

Cet événement a constitué un point d'étape dans la dynamique territoriale de revitalisation, permettant d'identifier des marges de progression, considérer la revitalisation comme une opportunité d'aménager autrement le territoire et poser des jalons pour l'avenir.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR CET ÉVÉNEMENT



Création collective du livre blanc « Conduire une démarche de revitalisation de son centre-bourg »

Cet ouvrage est le fruit d'un travail collaboratif important entre élus, société civile et techniciens du territoire, réalisé dans le cadre d'ateliers de travail de la commission revitalisation centre-bourg organisés entre janvier et mai 2023. Coordonné, rédigé et mis en page par l'équipe du Pays, ce livre blanc a été publié en mai 2023 à l'occasion du colloque « Réinventer et habiter autrement les centres-villes et centres-bourgs ».

L'ouvrage propose un **bilan des opérations de revitalisation** engagées sur le territoire du Pays Val de Loire Nivernais et **capitalise sur les expériences des communes** pour offrir des conseils précis et pertinents, et ainsi guider, étape par étape, les collectivités dans leurs projets. Il réunit aussi des fiches pratiques thématiques (financer son projet, associer les habitants, rédiger un cahier des charges...). Enfin, ce livre blanc revient plus globalement sur les enjeux liés à la revitalisation : développer la vie locale, renforcer l'attractivité et engager un territoire dans la transition écologique.

Ce guide, utile à toutes les communes s'interrogeant sur leur dynamisme et souhaitant engager un projet d'aménagement de l'espace public, de requalification de friches, de rénovation de logements ou de commerces, etc., est disponible en ligne sur le site du Pays Val de Loire Nivernais.

Le Pays Val de Loire Nivernais remercie l'ensemble des personnes qui se sont investies dans ce travail, par leur participation à des ateliers de réflexion sur le contenu de l'ouvrage, leurs contributions nécessaires et leur relecture attentive. Ce livre a été financé par l'ANCT et réalisé avec le concours du CDHU.



TÉLÉCHARGER LE LIVRE BLANC



Accompagnement des projets d'aménagement inscrits dans des démarches de revitalisation

Dans le prolongement des études de revitalisation de centre-bourg réalisées par une dizaine de communes du territoire entre 2019 et 2022 – démarches accompagnées par le Pays et soutenues financièrement par des fonds européens et départementaux -, le Pays poursuit son travail d'accompagnement des communes dans le cadre de la mise en œuvre effective des plans-guides dont elles se sont dotées suite à leur étude (ingénierie financière et soutien aux demandes de subventions, intégration aux contractualisations CRTE, Contrat de Territoire, LEADER ou FEDER rural, conseils techniques et stratégiques...). Plusieurs projets de requalification d'espaces publics ou de bâtiments verront ainsi le jour en 2024.

Si elle n'a pas eu l'occasion de bénéficier d'une étude de revitalisation de son centre-bourg, la commune de Sermoise-sur-Loire a été accompagnée en 2023 par le Pays Val de Loire Nivernais, Nevers Agglomération et l'agence d'urbanisme LUP dans sa démarche de requalification de sa place centrale. L'objectif : penser la place avec les habitants de

la commune, répondre à leurs besoins en même temps qu'à des enjeux de transition durable, avec une dimension importante conférée à la végétalisation et la désimperméabilisation.



Lien social et accès aux services avec Ville à Joie

En 2021, le Pays Val de Loire Nivernais s'était rapproché de « Ville à Joie », une entreprise d'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) pour l'organisation de tournées itinérantes dans les petites communes du territoire. Le temps d'un après-midi ou d'une soirée sont installés des stands tenus par des acteurs du territoire présentant différents services de proximité, mais aussi d'associations, de commerces... Ville à Joie propose, en complément, des animations à caractère festif, convivial et collectif (spectacles, jeux, débats...).

En 2022 et 2023, le Pays Val de Loire Nivernais a souhaité poursuivre la dynamique en permettant de renouveler l'opération dans les petites communes et en proposant à d'autres de bénéficier de cette animation. Lors de la tournée 2023, un accent particulier a été mis sur la question de l'accès aux services publics et du soutien aux démarches administratives. L'objectif : agir contre le non-recours aux droits en milieu rural en cherchant à « capter » un public éloigné des services publics, et l'orienter vers des dispositifs et interlocuteurs qui pourront lui permettre de trouver de l'aide dans ses différentes démarches, qu'elles soient liées à la santé et la prévention, l'énergie, les impôts... Ainsi, l'équipe de Ville à Joie a cherché à développer le nombre de stands tenus par des partenaires publics et parapublics (présence de France Services, de l'Agence locale de l'énergie (ALEC), des services et centres sociaux communaux ou intercommunaux...) et mis en place un stand spécifique « Première orientation démarches », pour identifier des personnes exprimant un besoin d'accompagnement ou d'aide non pourvu et les mettre en lien avec les organismes adéquats.

La tournée Ville à Joie est soutenue financièrement par le Pays Val de Loire Nivernais, l'Etat (FNADT) et le Département (contrat de soutien).

La tournée Ville à Joie 2023 en quelques chiffres¹

- **22 villages** du Pays Val de Loire Nivernais concernés, pour **44 dates** organisées.
- Environ **1 500 participants**, soit 36 habitants par date en moyenne
- Une centaine de services présents sur l'ensemble des dates
- Environ 9 personnes identifiées par événement au sein du stand « Première orientation démarches »



©Ville à Joie

L'attractivité



Promotion

Le Pays Val de Loire Nivernais poursuit activement la mise en œuvre de sa stratégie d'accueil et continue de renforcer sa stratégie de promotion. En 2023, les outils utilisés sont :

- La newsletter du Pays qui s'installe durablement dans la communication. Elle est diffusée tous les deux mois pour informer sur les actions. **3 newsletters** ont été envoyées en 2023.
- La mise à jour régulière du site internet avec la publication de **20 articles**.
- La mise à jour régulière de nos réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, Youtube).
- La promotion des différentes actions du Pays dans la presse locale (Journal du Centre) et sur les radios locales : bacFM, Nrj et Nevers Fm.
- La création de bannières spécifiques pour les signatures emails pour mettre en avant les projets.

Grâce à l'intensification des actions de promotion du territoire au travers les différents projets menés, le Pays a gagné en visibilité et en notoriété.

Stratégie d'accueil

Accompagnement des candidats au changement de vie

L'accueil et l'attractivité du territoire font partie intégrante de la stratégie du Pays Val de Loire Nivernais. Depuis plusieurs années, les élus et la société civile réfléchissent collectivement aux actions à mettre place pour rendre le territoire accueillant et attractif aux yeux des nouveaux arrivants. De nombreux ateliers et commissions ont été réunis pour aborder cette question de l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants.

Après plusieurs années et commissions organisées par le Pays Val de Loire Nivernais, l'ensemble des acteurs du territoire sont arrivés à un constat partagé par tous sur l'accueil : **le territoire dispose d'un réseau structuré de personnes ressources au service de l'accueil et de l'accompagnement des nouveaux arrivants, ainsi qu'une palette d'outils pour les accueillir.**

Le site internet du Pays Val de Loire Nivernais est une porte d'entrée pour les candidats au changement de vie. La notoriété du Pays grandissant, de plus en plus de personnes sollicitent le Pays via le formulaire de contact.

Les événements organisés sur le territoire tel que le « Tapas'1job » ou bien les salons dans le domaine de la santé sont également des points de contacts. Ces rencontres sont l'occasion de promouvoir le territoire ainsi que le dispositif d'accompagnement personnalisé auprès des personnes qui souhaitent s'installer ou qui sont s'installées ; et qui sont à la recherche d'un emploi,

¹ Source : bilan de la Tournée 2023 au sein du Pays Val de Loire Nivernais, réalisée par Ville à Joie et présentée lors de la soirée de bilan organisée le 30 novembre 2023.

La mobilité

Diagnostic mobilité

Pour continuer son travail en faveur du développement de mobilités plus durables, le Pays Val de Loire Nivernais a repris et mis à jour le diagnostic mobilité réalisé en 2022. Ce travail met en lumière trois enjeux majeurs du territoire dans le champ de la mobilité : développer l'attractivité du Pays, tendre vers un maillage équitable du territoire en offres de transport et accompagner les habitants et les professionnels vers des pratiques de mobilité plus vertueuses et durables.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs axes de réponse ont été identifiés. Ces grandes thématiques d'actions sont des solutions mobilisables à plusieurs échelles et par plusieurs acteurs. Le but étant d'identifier les clés d'un déploiement de mesure adaptées aux enjeux territoriaux et aux réalités du territoire. Cinq réponses ont ainsi été mises en exergue :

- offrir une information claire et regroupée sur les offres de mobilité, autant aux habitants du territoire qu'à ses visiteurs ;
- faciliter l'accès aux soins pour tous, quel que soit leur lieu de résidence ;
- s'appuyer sur les infrastructures et actions existantes pour développer les mobilités durables de demain ;
- accompagner les acteurs du territoire et les usagers vers la pratique de mobilités durables ;
- développer de nouvelles offres de mobilité, adaptées à la demande et aux besoins.

Ce diagnostic est à la fois un outil qui servira de comparaison dans le futur, puisqu'il regroupe toutes les informations sur la mobilité à l'instant t, et une base de cadrage des besoins du territoire et des priorités du Pays. Pour les intercommunalités n'ayant pas encore réalisé leur Plan de Mobilité Simplifié, le diagnostic est réutilisable comme base de départ.

Enquête mobilité auprès des communes

En novembre 2023, le Pays Val de Loire Nivernais a entamé une enquête mobilité auprès des communes. L'objectif étant d'identifier les projets passés et à venir dans le territoire, les besoins des habitants et des collectivités, et les projets que les élus aimeraient porter s'ils ne rencontraient aucune contrainte. L'enquête est encore en cours.

A l'heure actuelle, 34 des 110 communes du territoire ont répondu à l'enquête. Ces communes représentent 50% de la population totale du Pays. Le taux de répondants est très variable selon les intercommunalités, allant de 15% dans la CC Sud Nivernais jusqu'à 41% aux Bertranges. Ces premiers résultats permettent de percevoir une diminution du nombre de communes sans projet lié aux mobilités : 21 communes ont déclaré ne pas avoir eu de projet sur cette thématique dans les 3 années passées, et 13 déclarent ne pas en avoir pour les 3 années à venir.

L'enquête devrait s'achever en 2024 avec un diagnostic complet des problématiques des communes et de leur besoin, en termes d'actions et d'ingénierie.

Expérimentation mobilité en santé

En décembre 2022, le Pays Val de Loire Nivernais a remporté l'appel à manifestation d'intérêt « territoires de nouvelles mobilités durables » (TENMOD) de l'ADEME. Le projet porté est celui du développement de transports à la demande à destination des personnes captives afin de faciliter leurs déplacements vers les professionnels de santé. La mise en place de l'expérimentation a été reprise en octobre 2023, et a bénéficié d'une prorogation prenant en compte un début de projet au 09/10/2023.

La remise en route de l'expérimentation s'est matérialisée par la tenue de réunion avec les acteurs de terrain concernés : le 14/11/2023 avec les responsables des centres sociaux de Cœur de Loire, et un représentant de la communauté de communes, et le 28/11/2023 avec les responsables des centres sociaux des Bertranges.

L'alimentation



En 2021, le Pays a été lauréat de l'appel à projet PRalim lancé par l'Etat en Région Bourgogne Franche-Comté. Il est donc labélisé PAT émergent de Niveau 1.

L'objectif des PAT est d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante qui doit être produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

Le PAT du Pays fait partie des 3 PAT présents sur le Val de Loire Nivernais avec celui du Conseil Départemental et celui de l'Agglomération de Nevers. Un travail de coordination est en place.

L'année 2023 a vu la réalisation du plan d'action du PAT du Pays afin de pouvoir passer en **PAT Niveau 2** opérationnel. Ce plan d'action construit avec les partenaires lors des Commissions Alimentation a été voté en décembre 2023.

Organisation d'ateliers Alimentation-Santé durant l'intersemestre des étudiants de l'ISAT

Tous les ans, les étudiants de l'ISAT doivent participer à des ateliers pendant leur période d'intersemestre en janvier.

Comme en 2022, le Pays a proposé des activités en lien avec l'alimentation et la santé : une visite de la Chèvrerie de Cheugny à Varennes-Vauzelles, intervention de l'UDAF 58 sur l'alimentation et le budget et atelier cuisine avec les Toques Nivernaises dans la cuisine pédagogique de l'ASEM pour préparer le buffet de la soirée de clôture de l'intersemestre.



Evènement Alimentation Santé à l'ISAT : Fast & Good Food

Suite à l'intervention du Pays lors de la période d'intersemestre des étudiants de l'ISAT, un évènement centré sur l'alimentation et la santé a été organisé, en partenariat avec l'Agglomération de Nevers et l'école, le 20, 21 et 23 mars 2023.

Cet évènement, qui s'est déroulé sur trois jours, a permis d'aborder de différentes manières le lien entre l'alimentation et la santé :

- Une intervention sur l'alimentation et le sport avec la participation du staff et d'un joueur de l'USON et de Marie-Pierre Virlogeux, diététicienne.
- La diffusion d'un documentaire de RTS « Alimentation ultra transformée : péril dans l'assiette ! » suivi d'un temps d'échange avec une infirmière du conseil départemental.
- La venue de La Cantine, remorque cuisine du Centre Social de Fourchambault accompagnée des bénévoles pour une distribution de pancakes suivant une recette de RESEDIA. L'occasion de distribuer les nouveaux Guide des Producteurs du Pays, de parler du site J'veux du Local avec la Chambre d'Agriculture et de leur permettre de discuter avec une infirmière du Conseil Départemental.

En parallèle, l'Agglomération de Nevers a mené une opération « menu végétal et local » et trie des déchets avec une pesée au Restaurant Universitaire.



Participation à des actions du PAT du Conseil Départemental

- *Mise en place d'épicerie participatives citoyennes avec Bouge ton Coq*

Le Conseil Départemental a signé une convention avec Bouge ton Coq courant jusqu'à 2027 pour installer 10 épicerie participatives citoyennes dans le département. Ces projets citoyens ont pour but de réinstaller un service d'épicerie de proximité dans les villages de moins de 3 500 habitants qui n'en ont plus. La gestion de l'épicerie et les modalités de fonctionnement sont pris en charge par les habitants adhérents à l'épicerie. L'association Bouge ton Coq est financé pour accompagner les projets d'épicerie au démarrage. Le Pays assiste aux Comités techniques organisés par le Département et aux réunions publiques de démarrage des projets sur son territoire (4 en 2023 : La Marche, Pougny, Urzy, Marzy). Il fournit son Guide des Producteurs pour faciliter l'approvisionnement local des épicerie.

- *Etude de faisabilité d'une légumerie*

Le Conseil Départemental a lancé une étude de faisabilité d'une légumerie sur le territoire notamment pour fournir la restauration collective. L'étude est menée par le bureau d'étude Ceresco. L'objectif est de déterminer quel type de légumerie il est possible d'installer sur le territoire au vu des volumes de légumes disponibles et de la demande d'un tel service dans les établissements de restauration collective et plus particulièrement des collèges. Le Pays a assisté à plusieurs COFIL et à certains COTECH pour apporter des données sur la demande en volumes des restaurations collectives hors collèges.

- *Recensement du foncier public propice au maraichage dans les communes*

Le Département a établi une cartographie des parcelles publiques propices au maraichage en croisant des données de foncier et une cartographie des sols.

Cette cartographie doit être précisée en vérifiant sur le terrain les données (projet en cours sur les parcelles, parcelles cédées, proximité d'un cours d'eau, etc.). Le Pays avec le Département a fait le tour des EPCI pour faire ce travail de référencement.

Accompagnement du projet de l'abattoir de Cosne-sur-Loire

La CC Cœur de Loire a lancé une étude sur les options immobilières pour la modernisation de l'outil de l'abattoir de Cosne pour compléter celle effectuée en 2021. Cette étude sera financée via le fond LEADER. Sera étudié, notamment l'option de construire un bâtiment neuf sur un terrain communautaire non loin de l'actuel abattoir.

Le Département de la Nièvre a également lancé une étude pour changer le statut juridique de la SA Cosne Abattoir vers un statut de type SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Ce projet s'inscrit dans la Projet Alimentaire Territorial du Pays puisqu'il permettra de conforter une activité d'abattage et de transformation locale qui pourra fournir les restaurations collectives entre autre. Le Pays accompagne donc le projet.

Participation au PAT de Nevers Agglomération

Le PAT de Nevers Agglomération est également en émergence, il se coordonne avec le PAT du Pays et celui de Conseil Départemental. En 2023, le Pays a été présent pour :

- Participer aux groupes de travail pour la construction du diagnostic ;
- Suivre et accompagner le projet de chantier insertion maraichage de l'ASEM à Challuy qui va produire pour la restauration collective ;
- Co-construire les réunions pour la structuration d'une filière maraichage à destination des restaurations collectives sur le bassin de l'Agglomération avec tous les PAT du Val de Loire, la Chambre d'Agriculture et BioBFC.

Démarrage du projet d'outil mobile de médiation et de sensibilisation à une alimentation saine et de qualité et de promotion des produits locaux

En partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB), le Pays s'est lancé dans la création d'un d'outil mobile de médiation et de sensibilisation à une alimentation saine et de qualité et de promotion des produits locaux, qui prendra la forme d'une remorque. Il est accompagné par le laboratoire de création et de concrétisation de produit innovant, l'Atelier des Composites basé à Garchizy pour la construction de l'outil.

Plusieurs réunions ont été organisées avec les futurs utilisateurs de l'outil pour que les étudiants de l'ESAAB présentent leurs premiers travaux et pour valider les premiers éléments techniques.

L'outil sera livré en fin d'année 2024.



Participation au séminaire des PAT Nivernais organisé par la DDT de la Nièvre le 9 novembre

La DDT avec les 4 PAT de la Nièvre a organisé un séminaire technique des PAT Nivernais le 9 novembre à Saint-Benin d'Azy. L'occasion pour les organismes de l'Etat de présenter le dispositif des Projets Alimentaires Territoriaux et les différentes thématiques qu'ils touchent.

Les PAT de la Nièvre sont intervenus pour présenter leurs actions auprès des élu-es et des agent-es des collectivités présent-es dans la salle et répondre à leurs questions.



Les chargés de mission PAT du département, de g. à d. : Maxime ALBERT (COSSE), Laura BUCK (PETR Nivernais Morvan), Fabrice ROUX (PETR Val de Loire Nivernais), Lucie NAVESLHAV (Nevers-Agglomération)

@Direction Départementale des Territoires

Rédaction et validation du Plan d'action du PAT du Pays Val de Loire Nivernais

Suite à la rédaction du diagnostic alimentaire du Pays, plusieurs commissions ont été organisées pour construire le plan d'action du PAT avec les partenaires.

5 axes thématiques ont été définis :

- **Axe 1 : Améliorer l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité dans les restaurations collectives du territoire**
- **Axe 2 : Améliorer l'accès à une alimentation locale, durable et de qualité pour tous**
- **Axe 3 : Sensibiliser à l'agriculture et à l'alimentation comme facteur de protection de la santé**
- **Axe 4 : Productions et transformations agricoles**
- **Axe 5 : Gouvernance & Communication du PAT**

Plusieurs types d'action sont venus nourrir ces grands axes :

- Des actions pilotées par le Pays
- Des actions co-pilotées par le Pays avec des partenaires ou en inter-PAT
- Des actions pilotées par des partenaires, suivies par le Pays

Ce plan d'actions a été validé et voté par le Comité de Pays en décembre.

La transition écologique



La transition énergétique et la rénovation des logements en débat dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR) territorialisé

Le Pays Val de Loire Nivernais a été associé par les services de l'État (sous-Préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire et Direction départementale des territoires) à l'organisation de deux séminaires, les 27 avril et 4 mai 2023, dans le cadre de la déclinaison territoriale du Conseil national de la refondation (CNR).

À l'initiative du Président de la République, le Conseil national de la refondation (CNR), lancé en 2022, est un dispositif de concertation national visant à recueillir les voix et les idées des citoyens, partenaires sociaux, professionnels, élus autour des enjeux et problématiques qui se posent, tant à l'échelon national que localement (climat et biodiversité, santé, logement, jeunesse, etc.).

Dans la Nièvre, l'État et le Pays Val de Loire Nivernais, porteur du CRTE, ont organisé deux CNR territorialisés, sur deux thématiques importantes pour le territoire :

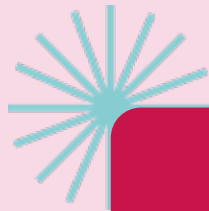
- la transition énergétique, le 27 avril 2023
- la rénovation des logements, le 4 mai 2023

Ces deux séminaires se sont déroulés au lycée d'enseignement général technologique et agricole de Nevers-Cosne, sur le site de Challuy.





Le fonctionnement de la structure



Commissions
Réunion d'agents de
développement
Équipe
Bilan financier

Les commissions



ACCUEIL

- Référent conseil de développement : Mme GAUDIN
- Référent(s) élus : Mme CROTTET-FIGEAT
- Référent de l'équipe : Marion LOISY

SANTÉ

- Référent conseil de développement : Mme BRIZARD
- Référent(s) élus : M. GUYOT
- Référent de l'équipe : Audrey JAVIER et Kévin GUEYDAN

REVITALISATION CENTRE-BOURG

- Référent(s) élus : M. LOCTIN
- Référent de l'équipe : Claire ROTHOT

MOBILITÉ

- Référent(s) élus : M. PASQUET
- Référent de l'équipe : Hélène CHOBEAUX

FINANCES

- Référent(s) élus : M. BILLARD
- Référent de l'équipe : Mani CAMBEFORT

ALIMENTATION

- Référent conseil de développement : M. SANCHEZ
- Référent(s) élus : M. FRAGNY
- Référent de l'équipe : Marie ROUX

Animées par le Conseil de Développement, ces commissions se réunissent tout au long de l'année pour réfléchir sur les futures actions à mener sur les différentes thématiques. Elles rassemblent à la fois les élus, les membres de la société civile et les techniciens. Au-delà du partage d'informations, d'échanges d'idées, elles peuvent également prendre la forme d'ateliers participatifs.

Commission santé

Comme chaque année, les acteurs et opérateurs de santé se regroupent deux fois par an à l'initiative du Pays pour réfléchir de manière collective aux projets afin de résoudre les problématiques du territoire.

Ces réflexions ont lieu sous la forme de commission santé. En 2023, une série de 3 commissions s'est tenue les 1er, 13 et 26 juin afin de nourrir l'évaluation du contrat local de santé qui a été présentée lors du Groupe d'action territorial du 27 septembre.



Commission revitalisation centre-bourg

La dernière commission « Revitalisation centre-bourg » réunie en décembre 2022 avait conduit au lancement de deux chantiers majeurs en 2023 : l'organisation du colloque « Réinventer et habiter autrement les centres-villes et les centres-bourgs » (p.16) et la création d'un groupe de travail autour de la rédaction d'un livre blanc consacré aux démarches de revitalisation des centres-bourgs. Ces deux chantiers ont donné lieu à de nombreuses réunions et échanges entre acteurs du territoire sur le sujet.

Commission Attractivité

Le Pays a organisé une commission attractivité le 19 décembre 2023. L'objectif était de proposer un temps d'échange collectif sur l'attractivité : les attentes, les projets, les idées. Une grande place a été donnée aux échanges lors de cette commission. Le fil conducteur était de s'assurer de la complémentarité de l'ensemble des actions qui sont menées ou à venir sur le territoire.

Les participants ont été informés des réflexions en cours du Pays sur la création et la mise en place d'un « pack accueil » pour les internes en médecine. Ils ont immédiatement manifesté leur volonté de travailler sur cette action.

L'attractivité et la santé étant des thématiques transversales, une nouvelle commission attractivité/santé sera donc créée pour impulser les réflexions concernant une stratégie globale d'accueil en matière de santé.

Par ailleurs, la commission n'a pas souhaité s'engager dans la création d'un réseau d'ambassadeurs.



Commission Alimentation

Trois commissions alimentation se sont tenues en 2023, le 6 juin, le 6 septembre et le 15 novembre. Ces trois moments ont été l'occasion d'enrichir le plan d'action et de faire l'état d'avancée des actions déjà engagées.



Les réunions des agents de développement

Deux réunions des agents de développement ont été organisées, le 13 juillet et le 16 octobre 2023.

Ces réunions visent à partager les actualités des agents en matière de projets de développement local, de partager des outils utiles, des connaissances sur les dispositifs de soutien aux projets et de préparer certains chantiers structurants pour les collectivités. Ainsi, des premières discussions autour de la question de l'évaluation de l'action publique locale et des politiques en faveur des aînés ont été engagées, avec l'idée de lancer des groupes de travail spécifiques en 2024.

L'équipe technique



Direction :
Mani Cambefort



Assistante administrative et financière :
Sabrina Charpentier



Cheffe de projet développement territorial : Claire Rothiot
(a remplacé Juline Lebrun en 2023)



Cheffe de projet développement territorial : Juline Lebrun
(mise en disponibilité en 2023)



Cheffe de projet alimentation/
PAT : Marie Roux



Cheffe de projet promotion territoriale : Marion Loisy



Cheffe de projet mobilité : Hélène Chobeaux (arrivée le 9 octobre 2023)



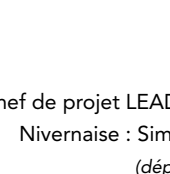
Cheffe de projet LEADER Nevers Sud Nivernais : Marion Duval



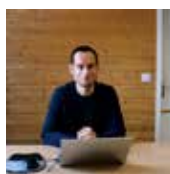
Chef de projet santé : Kévin Gueydan, mis à disposition de Nevers Agglomération à 50 %



Cheffe de projet santé :
Audrey Javier



Chef de projet LEADER Bourgogne Nivernaise : Simon Goldenberg (départ en mars 2023)



Les faits marquants

Janvier

- Soirée au stade de l'USON pour les internes en médecine
- Ateliers autour de l'alimentation dans le cadre des activités intersemestres pour les étudiants de l'Institut Supérieur de l'Automobile et des transports (ISAT)

Février

- Participation au salon ISNAR (InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale) à Lyon pour attirer les professionnels de santé et promouvoir la Nièvre

Mars

- Évènement Fast & Good Food sur le campus de l'ISAT, présentation de La Cantine (cuisine mobile de Fourchambault) aux étudiants de l'ISAT et l'ESAAB (objectif : commencer à imaginer un outil mobile de sensibilisation)

Avril

- Week-end découverte de la Nièvre pour les internes en médecine
- Organisation du Conseil National de la Refondation sur la thématique de l'énergie (CNR) par l'Etat et le Pays

Mai

- Colloque « Réinventer et habiter autrement les centres-villes et les centres-bourgs », sortie du livre blanc « Conduire une démarche de revitalisation de son centre-bourg »,
- Contrat « Territoires en Action » avec la Région Bourgogne-Franche-Comté de 7 millions d'euros pour soutenir les projets

Juin

- Première programmation de projets dans le cadre du contrat « Territoires en action » avec la Région
- Conférence des maires
- Le Pays lauréat à l'appel à projet TENMOD
- Début d'une série de 3 commissions santé sur l'évaluation du Contrat Local de Santé (CLS)

Septembre

- Week-end découverte de la Nièvre pour les internes en médecine
- Organisation d'un groupe d'action territoriale (GAT) réunissant les acteurs et partenaires du CLS (Contrat Local de Santé porté par le Pays)

Octobre

- lancement du projet de création d'un outil mobile de sensibilisation à l'alimentation saine et durable et de promotion de produits locaux en partenariat avec les étudiants de l'École Supérieure d'Art Appliqué de Bourgogne (ESAAB)
- Visite de la maison des internes en médecine de Moulins-Engilbert

Novembre

- COPIL Natura 2000
- Participation à la matinée d'information sur le 3ème cycle des études médicales et la répartition des internes en Région, organisée par Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté
- Signature du marché public pour l'outil de sensibilisation avec l'entreprise l'Atelier des Composites

Décembre

- Le Pays reçu par les responsables du Département de Médecine Générale de UFR des Sciences de Santé de Dijon
- Sensibilisation à l'ambroisie lors du CROSS départemental de USEP Nièvre (sport scolaire de l'Ecole publique)
- Calendrier de l'avent digital

Le bilan financier de l'année 2023



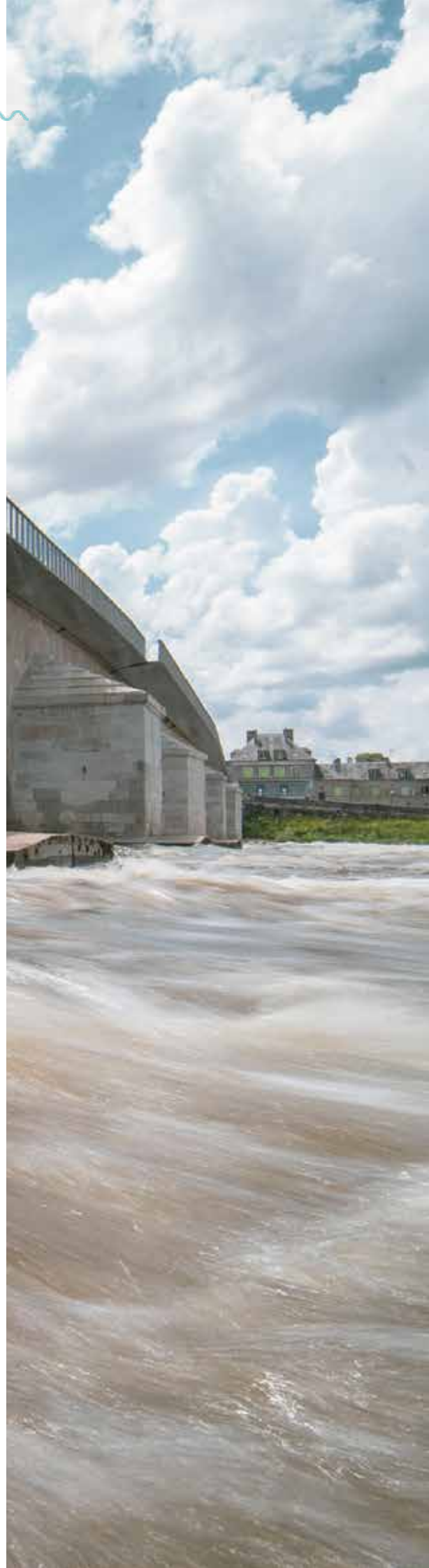
Compte administratif 2023 du Pays :

Chap/art	Dépenses de fonctionnement	BP 2023	CA 2023
011	Charges à caractère général	417 223.55€	179 130.85 €
6042	Achats prestations de services	359 837.55 €	132 037.27 €
60611	Eau et assainissement	120.00 €	52.37 €
60612	Energie-électricité	3 180.00 €	2 602.22 €
60622	Carburants	1 700.00 €	1 054.94 €
60632	Fournitures de petits équipements	1 500.00 €	434.19 €
6064	Fournitures administratives	700.00 €	183.04 €
611	Contrats prestations services	920.00 €	878.44 €
6132	Locations immobilières	13 200.00 €	13 550.00 €
61351	Locations mobilières + matériel roulant	5 016.00 €	5 091.36 €
613518	Locations mobilières - autres	1 100.00 €	922.04 €
614	Charges locatives et de copropriété	150.00 €	94,00 € €
6156	Maintenance	13 380.00 €	10 530.47 €
6161	Primes d'assurances	2 260.00 €	2 596.15 €
6182	Documentation générale et technique	340.00 €	659.54 €
6231	Annonces et insertions	200.00 €	43.06 €
6234	Réceptions	4 500.00 €	1 314.53 €
6251	Voyages et déplacements	3 500,00 €	1 279.95 €
6261	Frais d'affranchissement	2 500.00 €	2 725.02 €
6262	Frais de télécommunication	2 500.00 €	2 437.26 €
6281	Concours divers (cotisations)	620.00 €	645.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	443 686.00 €	366 817.98
6332	Cotisation FNAL	300.00 €	251.45 €
6336	Cotisation CNFPT/CDG	8 400.00 €	7 165.47 €
6338	Autres impôts et taxes	900.00 €	754.26 €
64111	Personnel titulaire	31 836,00 €	28 904.37 €
64118	Personnel titulaire autres indemnités	500.00 €	402.66 €
64131	Personnel non titulaire	269 190.00 €	213 908.69 €
64132	Supplément familial de traitement	0.00 €	52.67 €
64138	Autres indemnités (prime)	14 000.00	14 794.80
6451	Cotisations à l'URSSAF	84 000.00 €	70 994.51 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	10 000.00 €	9 481.00 €
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	10 800,00 €	9 011.94 €
6455	Cotisation pour assurance du personnel	13 760.00 €	9 400.16 €
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	0.00 €	1 696.00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 300.00 €	5 736.89 €
65311	Indemnités	5 900000 €	5 503.91 €
65313	Cotisations de retraite	400.00 €	231.18 €
65888	Autres	0.00 €	1.80 €
023	Virement à la section d'investissement	71 000.00 €	0.00 €
042	Dotations aux amortissements	1 800.00 €	163.00 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	1 800.00 €	163.00 €
		940 009.55 €	551 848.72 €

Chap/art	Dépenses d'investissement	BP 2023	CA 2023
21	Immobilisations corporelles	72 800.00€	62 130.90 €
		72 800.00€	62 130.90 €

Chap/art	Recettes de fonctionnement	BP 2023	CA 2023
74	Dotations, subventions, participations	671 269.07 €	670 496.42 €
74718	Participation Etat	123 560.66 €	119 154.70 €
7472	Subvention région	56 541.72 €	55 624.16 €
7473	Subvention département	130 126.00 €	133 618.80 €
74751	Groupement de collectivités	203 371.00 €	203 371.00 €
74773	Fonds européens (FEADER)	146 619.69 €	145 966.32 €
7478	Autres organismes	11 050.00€	12 703.70€
74751	Autres produits de gestion courante	-	1.09 €
765	Escompte obtenu	-	56.65 €
R002	Résultat de fonctionnement reporté	268 740.48 €	268 740.48 €
		940 009.55 €	939 236.90 €

Chap/art	Recettes d'investissement	BP 2023	CA 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	71 000.00€	0.00 €
040	Amortissement des immobilisations	1 800.00€	163.00 €
		72 800.00 €	163.00 €



**Pays
Val de
Loire
Nivernais**

PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS

25, rue Benoît Frachon
58 640 Varennes-Vauzelles

03 86 21 20 69
contact@valdeloirenivernais.fr

www.valdeloirenivernais.fr

